VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 10 – A -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 21 décembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2018, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2018 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 21 décembre 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 6 DECEMBRE 2018

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 2 000 000 euros (deux millions d'euros) sur 20 ans et 7 mois pour son budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts sont les suivantes :

- Prêteur : Banque Postale ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux fixe ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans et 7 mois ;
- Phase de mobilisation revolving ;
 Durée : 6 mois, soit du 28/12/2018 au 28/06/2019 ;
- Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe ;
- Taux d'intérêt annuel: index EONIA post-fixé assorti d'une marge de + 0,45 % ;
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé ;
- Commission de non-utilisation Pourcentage : 0,10 % ;
- Tranche obligatoire à taux fixe du 28/06/2019 au 01/07/2039 ;
- Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,58 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Article 3 : Le remboursement anticipé est possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 MAR. 2019
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 10 – B -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 21 décembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2018, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2018 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 21 décembre 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 6 DECEMBRE 2018

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 2 500 000 euros (deux millions cinq cent mille euros) sur 21 ans pour son Budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : Banque Postale ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux variable ;
- Montant du contrat de prêt : 2 500 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 21 ans ;
- Phase de mobilisation revolving :
 Durée : 11 mois, soit du 28/12/2018 au 27/12/2019 ;
- Taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de + 0,46 %
 Remboursement de l'encours en phase de mobilisation autorisé ;
- Mise à disposition des fonds : déblocage des fonds jusqu'au 27 décembre 2019
 Déblocage automatique à la fin de la phase de mobilisation ;
- Commission de non-utilisation pourcentage : 0,10 % ;
- Tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé du 27/12/2019 au 01/01/2040 :
 Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 27/12/2019 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche sur index EURIBOR ;
- Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois flooré à 0 + 0,40 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt ;
- Option de passage à taux fixe possible à chaque échéance.

Article 3 : Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité dégressive. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,25 %.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 4 MAR. 2019
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 10 – C -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 21 décembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2018, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2018 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 21 décembre 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 6 DECEMBRE 2018

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 500 000 euros (cinq cent mille euros) sur 20 ans et 7 mois pour le budget annexe n° 11 Centre des Expositions et des Congrès.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts sont les suivantes :

- Prêteur : Banque Postale ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux fixe ;
- Montant du contrat de prêt : 500 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans et 7 mois ;
- Phase de mobilisation :
 Durée: 6 mois, soit du 28/12/2018 au28/06/2019 ;
 Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe ;
 Taux d'intérêt annuel: index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,45 % ;
 Commission de non-utilisation Pourcentage : 0,10 % ;
- Tranche obligatoire à taux fixe du 28/06/2019 au 01/07/2039 ;
- Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,58 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Article 3 : Le remboursement anticipé est possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 MAR. 2019
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 10 – D -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 21 décembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2018, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2018 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 21 décembre 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 18 DECEMBRE 2018

Article 1 : Afin d'ajuster au mieux le niveau d'endettement de la ville pour l'exercice 2019 en fonction de la réalisation du plan d'investissement, et dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 8440347, souscrit en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne ;
- Montant du contrat de prêt : 2 007 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- date de mobilisation des fonds : 25/12/2011 ;
- Taux d'intérêt : LIVRET A + 0.50 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Périodicité : annuelle ;
- Amortissement : linéaire ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : minimum entre 6 mois d'intérêts et 3 % du capital restant dû.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 25/12/2018, pour un capital restant dû de 1 304 550,00 €, et une indemnité de remboursement anticipé de 8 153,44 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 4 MAR. 2019
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 10 – E -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 21 décembre 2017 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 9 novembre 2018, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2018 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 21 décembre 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 18 DECEMBRE 2018

Article 1 : Afin d'ajuster au mieux le niveau d'endettement de la ville pour l'exercice 2019 en fonction de la réalisation du plan d'investissement, et dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 8435659, souscrit en 2012 auprès de la Caisse d'Epargne.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne ;
- Montant du contrat de prêt : 2 029 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans ;
- Budget concerné : budget principal
- date de mobilisation des fonds : 18/03/2013 ;
- Taux d'intérêt : LIVRET A + 0.83 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Amortissement : linéaire ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : minimum entre 6 mois d'intérêts et 3 % du capital restant dû.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 25/12/2018, pour un capital restant dû de 1 445 662,50 €, et une indemnité de remboursement anticipé de 11 420,73 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 4 MAR. 2019
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN